

L'or des sous-sols mine la Creuse

LE MONDE | 06.07.2015 à 13h06 ~ Mis à jour le 06.07.2015 à 20h25 | Par Mathilde Gracia (Lussat, Creuse)



Le collectif Stop Mines 23 s'oppose à la relance minière par la société canadienne Cominor. Jérôme CHABANNE pour le Monde

Les parcelles agricoles dessinent de longues lignes jaunes entrecoupées par les balles de foin qui sèchent au soleil. Sur ces terres d'élevage de la Creuse, entre Guéret et Montluçon, Mathieu Couturier, agriculteur de 30 ans, montre sa ferme et l'étendue d'arpis de blé où se sont glissés quelques coquelicots et bleuets. Depuis deux ans, ce Creusois se convertit à l'agriculture biologique. Il souhaite investir encore davantage l'hiver prochain pour vendre ses volailles sur place : « *Mais avec ce projet de mines, j'hésite vraiment* », dit-il en secouant la tête.

Son champ de céréales est situé sur le « PER », le permis exclusif de recherche dit de « Villeranges », accordé à la compagnie minière Cominor, une filiale de la canadienne La Mancha en 2013. Sur cette surface de 47 km² qui couvre sept communes, l'entreprise est autorisée à prospecter les sols pour évaluer leur teneur en or. Une dizaine de permis de recherche pour l'or ont été octroyés entre 2013 et 2015, sous l'impulsion de l'ancien ministre du redressement productif Arnaud Montebourg, désireux de relancer l'industrie minière dans l'Hexagone. La dernière mine aurifère en France, celle de Salsigne dans le Languedoc-Roussillon, avait fermé en 2004, après plus d'un siècle d'exploitation.

Dans la Creuse, la première phase de recherche de simples prélèvements de roche en surface a pris fin en février 2015. « *Les résultats étant encourageants, nous voulons passer à une deuxième étape, avec des sondages plus profonds* », explique Tanguy Nobilet, géologue pour Cominor. Pour ce faire, la société s'apprête à déposer une nouvelle déclaration de travaux à la préfecture cette semaine. Si celle-ci la valide, l'entreprise pourra procéder à des forages exploratoires. « *Nous n'envisageons pas d'exploitation à ce stade, affirme Dominique Delorme, porte-parole de la société Cominor, ça dépendra de notre prochaine phase de recherche et du cours de l'or.* »

« *Si mon village va être rasé, ça m'intéresse de le savoir* »

Cette incertitude alimente les inquiétudes dans le village de Lussat, situé au beau milieu du PER. Les riverains redoutent de voir se creuser des mines à ciel ouvert ravageant le paysage vert du Limousin. « *Si mon village va être rasé, ça m'intéresse de le savoir* », sehardit Rémi Bodeau, le maire de la commune. Dans cette bourgade de 450 habitants dont une vingtaine d'agriculteurs, le permis est passé inaperçu, jusqu'à ce que les riverains

découvrent des informations (une « mise à disposition du public ») sur le site du ministère du redressement productif en 2013. L'association Oui à l'avenir, qui milite notamment contre l'enfouissement des déchets nucléaires dans la région, s'est alors emparée du dossier. Parallèlement, Mathieu Couturier, des riverains de Lussat et des villages alentours ont monté l'association Stop Mines 23 et mené une liste d'opposition aux municipales « pour sensibiliser les locaux aux problèmes du PER ». Des tracts jaunes « Non aux mines » ont commencé à apparaître dans le village.

UN RAPPORT DE
L'INSTITUT DE
VEILLE
SANITAIRE DE
2005 CONCLUAIT
À UNE
SURMORTALITÉ
DES
POPULATIONS
RIVERAINES PAR
CANCER DU
POUMON ET DE
L'APPAREIL
DIGESTIF DE 80
% À 110 %
ENTRE 1969 ET
1998, «
PROBABLEMENT
EXPLICABLE PAR
CONTAMINATION
ENVIRONNEMENTALE
»

Si les associations se mobilisent, c'est que les mines d'or sont historiquement responsables de graves pollutions environnementales. Les sols qui contiennent l'or sont généralement chargés en métaux lourds parfois toxiques comme l'arsenic, le plomb ou encore le mercure. L'exploitation du minerai engendre des déchets susceptibles de contaminer l'environnement s'ils sont mal pris en charge. La mine de Salsigne en est un triste exemple en France. Un rapport de l'institut de veille sanitaire de 2005 concluait à une surmortalité des populations riveraines par cancer du poumon et de l'appareil digestif de 80 % à 110 % entre 1969 et 1998, « *probablement explicable par contamination environnementale* ». « *Nous ne voulons pas de ça ici*, s'exclame Jean-Pierre Ferant, retraité et membre de Oui à l'avenir, *si un ministre avait une maison ici, il n'y aurait jamais eu de PER.* » Les associations se soucient en priorité de l'eau : sous le PER se trouve une nappe phréatique qui alimente dix-huit communes et la zone est sillonnée de cours d'eau et rivières telles que la Voueize et la Tardes. Cominor assure que les recherches se font loin des zones de captage d'eau et que les teneurs en arsenic et autres métaux lourds dans les sous-sols creusois sont bien inférieures à

celles observées à Salsigne.

En contrebas du cur du village de Lussat, l'inquiétude porte sur l'étang des Landes, situé à cinquante mètres du périmètre du PER. Cette étendue d'eau d'environ 100 hectares fait la fierté des habitants : 20 000 visites par an et une toute nouvelle « Maison de la réserve » au bord de l'eau qui expose les cent espèces d'oiseaux et autres animaux qui hébergent la zone humide. « *C'est inimaginable d'avoir des mines à ciel ouvert ici à côté* », s'inquiète Nicolas Simonnet, vice-président du conseil général de la Creuse. Le département a voté une motion contre le PER à l'unanimité en 2014. Le nouveau conseil général élu en mai 2015 ne s'est pas encore exprimé sur la question, mais Nicolas Simonnet maintient son opposition.

Un passé lié à l'exploitation de l'or

Trois villages plus loin, à la mine du châteaulet, l'or a été abondamment exploité de 1905 à 1955. Le maire Jacques Constantin montre fièrement la photographie en noir et blanc de deux mineurs qui portent un lingot d'or. Mais la gloire du minerai fait aussi écho à un passé douloureux : les déchets toxiques laissés à l'abandon et découverts dans les années 1990. Le site n'est réhabilité définitivement que depuis trois ans et l'enfouissement des déchets a coûté près de 5 millions d'euros à l'État. « *On a épuisé quatre ou cinq préfets pour obtenir ces travaux* », se souvient Jacques Constantin, élu en 2001.

A Lussat, les partisans des mines sont discrets, invisibles ou inexistantes. Une « *majorité silencieuse* » pour Dominique Delorme, de Cominor, qui assure que certains agriculteurs aimeraient profiter de l'aubaine et céder leur parcelle. « *L'économie agricole se porte mal*, abonde Nicolas Simonnet, *le salaire annuel moyen est d'environ 15 000 euros.* » Si la plupart des agriculteurs concernés ont autorisé Cominor à entrer sur leurs terres pour la première phase des recherches, ils semblent plus réticents pour la deuxième étape. « *Si on me disait demain qu'il n'y a pas de projet, qu'ils n'ont rien trouvé et qu'ils s'en vont je serais content*, affirme Thierry Chazette, exploitant d'une surface de 290 ha. *On est bien petits face à une multinationale.* »

Cominor n'est pas la première à être venue frapper à sa porte. Dans les années 1980, la société Total Compagnie Minière (TCM) avait prospecté les sols pendant près de dix ans,

exactement à l'endroit qui intéresse aujourd'hui Cominor. Plus de deux cents forages avaient été réalisés et une galerie souterraine creusée pour étudier la présence de minerais. « *Ils venaient avec des grosses machines et faisaient des carottages* », se souvient Thierry Chazette. En 1997, la préfecture avait rejeté la demande d'exploitation de TCM et le projet fut jeté aux oubliettes. La pollution qui aurait pu engendrer la période de prospection de Total va être étudiée par la préfecture, qui vient d'être saisie du dossier. Préfecture, associations, élus et Cominor s'accordent au moins sur une chose : à l'époque, personne ne se souciait de l'environnement.